

Décision n° 2022-2097
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 18 octobre 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 18 octobre 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-2097
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 18 octobre 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198601642	INVEHO UAB	62 ACHIET LE GRAND	1 VHF
198602217	FRET EXPRESS	25 MISEREY SALINES	1 VHF
199802006	FERRERO FRANCE COMMERCIALE	76 LE GRAND QUEVILLY	5 UHF
200300143	PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE	33 CARCANS	1 VHF
200501286	M SCHUCK EMMANUEL	57 ST AVOLD	1 UHF
200700321	DELIFRANCE S A	56 THEIX	2 UHF
200701225	FERRERO FRANCE COMMERCIALE	76 MONT ST AIGNAN	1 UHF
200901122	SA ECON MIXTE NORDEV DEVELOP NORD REUNION	97 STE CLOTILDE	1 UHF
201101400	FOREVENTS CONSEIL ET SECURITE	69 LYON 7EME	2 UHF
201401343	FERRERO FRANCE COMMERCIALE	10 PONT STE MARIE	2 UHF
201501070	BRAVAIS SECURITE PRIVEE - BSP	69 LYON 6EME	1 VHF
201800753	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 MONTIGNY LE BRETONNEUX	1 UHF
201800876	FOREST SERVICE FRANCE	34 LA SALVETAT SUR AGOUT	1 VHF
201801183	BATEG	92 PUTEAUX	7 UHF
202000707	RD SAINT MALO AGGLOMERATION	35 ST MELOIR DES ONDES	2 UHF
202000773	FLAGSHIP SECURITE	06 VILLENEUVE-LOUBET	1 UHF
202100373	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	38 GRENOBLE	1 UHF
202100420	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	73 CHAMBERY	4 UHF
202100662	LEGENDRE ILE DE FRANCE	94 IVRY SUR SEINE	1 UHF
202100771	BATEG	92 PUTEAUX	2 UHF
202101331	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	01 VALSRHONE	1 UHF
202102211	MANUCO	24 BERGERAC	1 UHF
202200182	CNIM ENVIRONNEMENT & ENERGIE EPC	97 SAINT PIERRE	1 UHF